

PERSPECTIVES LINGUISTIQUES IMPLIQUÉES DANS L'ANALYSE DES SENS ET DES SIGNIFICATIONS DU TEXTE JURIDIQUE

Mihaela MIHAI

mihaelasv@gmail.com

Université « Ștefan cel Mare » de Suceava (Roumanie)

Publié en 2018 aux éditions AIUS, de Craiova, l'ouvrage de l'auteure Alina Gioroceanu, contribue à ouvrir de nouveaux horizons sur les sens et les significations du langage juridique. Ayant une double spécialisation, en philologie et en interprétation et application de la loi, étant actuellement juge, l'auteure porte à l'attention des spécialistes une perspective originale sur le champ juridique par référence à son langage spécifique, arguant que *faire justice signifie faire de la culture* (p.9). Langue et droit s'entremêlent, souligne l'auteure, tous deux étant des produits culturels et sociaux par excellence.

L'analyse des liens entre les textes juridiques et les lois linguistiques est argumentée par le recours à des situations et des exemples spécifiques, qui mettent en évidence les modalités par lesquelles la grammaire ou la sémiotique influencent le texte de droit, sur la base d'un corpus de lois et de codes pénaux et civils. Dans ses recherches, l'auteure met en évidence l'idée que toute loi au sens juridique du terme est précédée par les lois de la langue. Et la langue est un organisme vivant, qui se développe, subit des changements et des évolutions qui se reflètent dans tous les domaines, y compris le juridique.

Du point de vue de la structure, le volume se compose d'une introduction, la préface et la postface encadrant les trois chapitres rigoureusement organisés, en sections distinctes, qui représentent en fait les trois perspectives linguistiques à partir desquelles l'auteure examine les textes juridiques : lexico-sémantique, grammaticale et pragmatique. Comme indiqué dans les notes de bas de page, certains des textes publiés dans le volume représentent des articles de l'auteure, sous une forme identique ou légèrement modifiée, précédemment publiés dans des revues et des volumes spécialisés.

Dans la brève introduction de l'ouvrage, l'auteure met l'accent sur les relations étroites entre la culture et la justice, en mentionnant une série de noms importants

d'écrivains, de linguistes et de critiques littéraires roumains, qui ont eu une contribution représentative dans la connaissance et l'interprétation de l'acte juridique.

Même au début du premier chapitre, intitulé, *La perspective lexico-sémantique*, l'auteure place sa démarche scientifique de l'analyse « en rythme sémiotique », partant des « intentions du législateur » et poursuivant par la trichotomie des intentions d'interpréter un texte, trouvée chez Umberto Eco, dans les *Limites de l'interprétation*, à savoir: *intentio auctoris* (l'intention de l'auteur), dans le sens où nous devrions chercher dans le texte ce que l'auteur voulait dire, *intentio operis* (l'intention de l'œuvre), ce qui signifie que dans le texte nous devrions chercher exclusivement ce qu'il dit, indépendamment de la volonté son auteur et *intentio lectoris* (l'intention du lecteur), se référant à ce que le lecteur souhaite trouver dans ce texte. Sur la base de ces concepts, l'auteure passe en revue les méthodes d'interprétation des normes juridiques dans la théorie générale du droit, en faisant appel à l'importance d'interpréter le texte de la loi d'un point de vue linguistique par le *lecteur-juriste* (p.17).

Poursuivant sa démarche, l'auteure traite analytiquement le triangle mot-terme-concept, éléments clés de la théorie terminologique, ayant pour référence les standards et normes ISO (Organisation internationale de normalisation), mais aussi des ouvrages de référence dans le domaine (signés par Angela Bidu-Vrânceanu, Maria Teresa Cabré, Juan Carlos Sager). Le terme est représenté comme une expression linguistique du concept juridique, les nombreux travaux consacrés à l'étude des termes juridiques abordant la recherche non seulement d'un point de vue strictement linguistique, mais essayant d'associer les termes, chaque fois que possible, à des phénomènes sociaux, culturels et politiques.

La coexistence d'anciens termes et de néologismes est illustrée par l'auteur avec des termes juridiques issus du langage commun : „*pârât*”, „*prescripție*”, „*jurisdicție*”. Un langage tel que le juridique utilise tous les systèmes formels de la langue, mais il a aussi un réseau terminologique qui comprend les notions propres à son domaine, étant donc un langage spécial ou spécialisé, parfois qualifié de sociolecte/technolecte.

La section I.3 est une brève analyse diachronique – terminologique du terme *arbitraire*, à partir du XIXe siècle, quand il apparaît chez Mihai Eminescu avec le sens « qui n'est soumis à aucune règle, à aucun changement », jusqu'à l'analyse des textes de la jurisprudence de la CEDH, étant soulignée l'importance de la traduction des textes juridiques concernant la sélection dans la langue cible du terme correspondant (p. 26-30).

Alina Gioroceanu traite la terminologie juridique en lien avec divers aspects, le phénomène de la traduction étant présenté comme un moyen d'innovation linguistique et un environnement de transfert culturel. À travers l'analyse comparative des textes du Code civil roumain de 1865 et du nouveau Code civil, entré en vigueur à partir de 1911, l'auteure met en évidence une série de changements généraux produits au niveau lexical. En ce sens, il est souligné que, tout au long de l'histoire, le langage juridique a subi des transformations pour s'adapter aux changements de modernisation et de normalisation de la langue, et ce processus d'adaptation est naturel et indispensable.

Le langage juridique propre à la branche du droit civil est analysé par l'auteure en référence à la théorie des rôles sémantiques, qu'Angela Bidu Vrânceanu reprend également, du point de vue de la terminologie des contrats et des obligations civiles, avec des exemples concrets d'analyse de la structure des termes juridiques, précisément pour démontrer la préservation du modèle dérivé du latin dans la terminologie des contrats civils. Par exemple : le mot *administrateur* (du contrat d'entreprise) vient de la langue française (s.m. *administrateur*), mot qui provient, à son tour, du latin *administrator*; lat.v. *administro*, *-are*, avec le suffixe *-tor*. On peut observer le terme qui désigne la partie

impliquée dans un contrat / fait civil, la source de l'obligation civile, la première étymologie du terme, ainsi que la voie étymologique, en mettant l'accent sur l'étymologie latine (p.49). En plus des termes du langage courant ou formés par dérivation, l'auteure analyse les termes composés du discours juridique procédural civil, *qui traduisent plus précisément le rôle que la partie assume dans l'exercice des recours* (p.53), pratiquement, elle met en évidence les procédures de formation de la terminologie juridique roumaine.

Le deuxième chapitre de l'ouvrage, *Un peu de grammaire*, traite de l'une des méthodes d'interprétation juridique utilisées dans la théorie générale du droit, la méthode grammaticale, qui consiste à utiliser les procédures d'analyse morphologique et syntaxique du texte de la norme juridique, à partir du sens des mots et des expressions, du lien entre eux, de la construction de la phrase juridique. Les textes juridiques exigent une énonciation neutre, objective, à caractère impersonnel général, caractérisant plusieurs types discursifs : législatif (normatif), judiciaire (des tribunaux), contractuel (de conventions), doctrinal (de jurisprudence). Un premier exemple donné par l'auteure dans l'analyse du texte des principaux codes civils roumains est le cas du pronom réfléchi, qui par ses usages, syntaxique et asyntaxique, reflète, si l'on extrapole, le besoin même d'objectivité, valeur inhérente et nécessaire de la justice. La chercheuse conclut que, dans son ensemble, le discours juridique civil se distingue par l'utilisation du pronom réfléchi comme marque de la voix passive. Ainsi, nous remarquons la préférence pour les formes passives-impersonnelles, *on considère, il est présumé que* ou réfléchies comme un formant dans la structure des verbes intrinsèquement réfléchis, tels que, *se référant à, naître, se dérouler*.

La recherche et la mise en évidence des constructions causales dans le dispositif d'une décision de justice, caractérisée par un texte aride et concentré, sont menées dans l'ouvrage en présentant les concepts théoriques, avec des exemples pratiques comparatifs entre la décision pénale et civile. Les constructions causales sont classées selon des travaux spécialisés, comme suit : constructions causales lexicales, morphologiques, ergatives et analytiques, dans le texte d'une décision de justice étant identifiées, pour la plupart, des constructions analytiques, avec des opérateurs tels que *faire, obliger, ordonner, interdire*.

L'auteure fait des investigations sur la disposition de la décision du tribunal du point de vue de la sémantique des verbes qui codifient la solution du tribunal, en mentionnant qu'ils font partie de la classe des verbes causatifs-factuels, qui rendent l'intentionnalité de l'acte juridique. La minute de la procédure pénale *est caractérisée comme une construction structurée logiquement et grammaticalement afin de rendre clairement et de manière concise la solution en question déduite au procès* (p.53). Partant des fonctions référentielles-dénominales, ainsi que de la fonction métalinguistique, caractéristique du style juridique, l'auteure met en évidence une série de particularités des codes procéduraux roumains, notant la préférence pour le groupe prépositionnel dans lequel le centre prépositionnel est rempli par un groupe nominal, concernant la circonstance locale, ainsi que la circonstance modale ou temporelle du déroulement de l'audience judiciaire, comme par exemple : « *avant la première instance (CL / CT), l'enquête sur la procédure est menée dans la salle du conseil (CL / CM), sauf disposition contraire de la loi* » (p.98). La circonstance temporelle occupe une section distincte dans l'ouvrage, la notion de « terme » dans la doctrine pénale étant analysée à la fois d'un point de vue lexical et d'un point de vue morphosyntaxique.

En outre, nous constatons que les circonstances conditionnelles et exceptionnelles du texte de droit pénal sont traitées dans des sections distinctes, l'auteure corrélant divers éléments liés aux techniques de codage juridique, dans les titres, articles et paragraphes, la topographie textuelle ayant un rôle essentiel dans le décodage approprié du contenu.

L'auteure illustre avec des fragments de texte du Code pénal, la réalisation syntaxique de l'exception par groupe prépositionnel, à l'aide des locutions *excepté, en dehors de, à part cela*, qui précèdent le nom abstrait du cas, suivi par la subordonnée introduite adverbialement ou par un pronom relatif accompagné d'une préposition (p.125).

Dans le troisième chapitre, *Brève perspective pragmatique*, l'auteure vise à analyser les mécanismes de la constitution du message transmis par le législateur, à partir de la théorie pragmatique de l'orientation anglo-américaine. Pour cela, les classifications faites par les fondateurs de la théorie des actes de langage sont d'abord revues. La classification de J. Austin et surtout celle de J. Searle ont eu et continuent d'avoir une influence majeure sur tous ceux qui abordent ce problème. Dans l'approche pragmatique de la décision du tribunal civil, la manifestation de la force illocutoire est analysée en se référant à la classification des actes de langage proposée par J. Searle. Ainsi, lorsque les droits civils subjectifs sont reconnus par l'autorité étatique, il s'agit de décisions *déclaratoires*, et lorsqu'elles sont sources de nouvelles situations juridiques, les décisions peuvent être *constitutives*. La décision du tribunal civil (HCJ) est traitée comme une unité logico-linguistique, structurée de manière à véhiculer le plus clairement possible la solution prise par un tribunal investi conformément à la loi, ainsi que les raisons qui sous-tendent cette solution, étant structurée en trois parties distinctes : la partie introductive – *la pratique*, la partie médiane – *les considérations* et la dernière partie – *le dispositif*, dans laquelle le résultat des délibérations est adopté. L'auteure met en évidence les critères proposés par J. Searle dans l'analyse de la décision du tribunal civil, la conclusion étant que le HJC représente une série d'actes langagiers, de l'assertif au directif et au déclaratif, suivis à nouveau de l'acte constitutif. L'auteure applique également le dispositif d'analyse pragmatique à la décision de justice pénale (HJP), la présence de force illocutoire étant analysée par référence aux observations de G. Leech, qui considère que la force illocutoire se caractérise par l'indétermination et la variabilité scalaire (*indeterminacy and scalar variability*), ainsi que classification des actes de langage proposée par J. Searle.

Comme la décision du tribunal civil, le HJP représente une série d'actes linguistiques, de l'assertif au directif et au déclaratif, puis finalisés de manière assertive. La manière de construire le texte de procédure pénale est analysée par l'auteure à travers le prisme de la modalité, des types de modalité, épistémique et déontique. Le marquage dans le message de la modalité, de la modalisation, mais aussi des catégories de modalisateurs est présenté à l'aide de quelques exemples pour illustrer la manière dont le législateur attribue les obligations aux participants au processus pénal.

Le troisième chapitre se termine par une série de considérations sur le rôle de la négation dans le texte juridique roumain, en tant que procédé linguistique. Les étapes de l'étude telles que présentées par l'auteure comprennent la notation des marqueurs spécifiques au texte criminel, l'observation de la position de la négation au niveau syntaxique (dans la structure des groupes syntaxiques et dans la structure de la phrase ou de l'énoncé) – une modalité mise en évidence étant celle obtenue en utilisant l'unité phraséologique *sans que*, en notant le type dominant (négation totale ou négation constituante) – la négation apparaît seule ou dans des contextes avec la conjonction *ni... ni* et, enfin, en soulignant le rôle de la négation dans la structure de l'hypothèse, de la disposition et de la sanction pénale – la double négation qui apparaît également dans la structure de la sanction pénale, « (l'acte) a été commis dans un lieu qui n'est soumis à la juridiction d'aucun État » (p.179).

De notre point de vue, l'ouvrage *Textes juridiques, perspectives linguistiques* poursuit la série d'investigations sur le discours juridique roumain, avec des outils linguistiques et pragmatiques rejoignant ainsi d'autres recherches spécialisées, faites par des linguistes confirmés : Manuela Saramandu, Dumitru Irimia, Adriana Stoichițoiu-Ichim etc. La lecture de l'ouvrage d'Alina Gioroceanu nous invite à approfondir les différents problèmes linguistiques et sémiotiques impliqués dans les textes juridiques, en ouvrant de nouveaux horizons sur les sens et significations du langage juridique, le langage étant le seul outil pour rendre et transposer la complexité du droit et pour la médiation entre les individus, la société et l'autorité normative.

Alina GIOROCEANU, (2018),
Textes juridiques, perspectives linguistiques,
Craiova, Editions AIUS, 212 p.